

Cote du document: EB 2018/LOT/P.8
Date: 20 mars 2018
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural - deuxième phase

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard Hien Mwinyel
Chargé de portefeuille
Division Afrique de l'Ouest du Centre
téléphone: +237 695169588
courriel: b.hien@ifad.org

Joseph Rostand Olinga Biwole
Chargé de programme de pays
téléphone: +237 698487209
courriel: j.olingabiwole@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale de l'Unité des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du Projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du Projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du Projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du Projet	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du Projet	6
A. Coût du Projet	6
B. Financement du Projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	11

Sigles et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
CCTP	Comité de coordination technique provincial
CNPS	Comité national de pilotage et de suivi du projet
GRAINE	Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés
MAEPG	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme Graine
PDAR	Projet de développement agricole et rural
PSGE	Plan stratégique Gabon émergent
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
UCP	Unité nationale de coordination et de gestion du projet

Carte de la zone du projet

Gabon

Activités financées par le FIDA

Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 07-04-2017

République gabonaise

Projet de développement agricole et rural – deuxième phase

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République gabonaise
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme Graine
Coût total du Projet:	20,93 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA: (SAFP 2016-2018)	5,43 millions d'EUR
Conditions du prêt du FIDA	Ordinaires: Délai de remboursement d'une durée de quinze (15) à dix-huit (18) ans, y compris un différé d'amortissement de trois (3) ans, et assorti d'un taux d'intérêt annuel équivalent à cent pour cent (100%) du taux de référence variable, déterminé semestriellement par le Conseil d'administration.
Déficit de financement	4,91 millions d'EUR
Contribution de l'emprunteur:	10,26 millions d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	0,32 million d'EUR
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural – deuxième phase (PDAR II), telle qu'elle figure au paragraphe 48.

Proposition de prêt à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural – deuxième phase

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Sa population, majoritairement jeune, est estimée à 1,7 million d'habitants. Selon la Stratégie d'investissement humain de 2014, le taux de pauvreté a baissé, passant de 33% en 2005 à 30% en 2013. La pauvreté est plus présente dans les zones rurales, avec 45% des ménages en situation de vulnérabilité économique, contre 20% dans les zones urbaines.
2. Le secteur agricole emploie actuellement environ 40% de la population rurale du Gabon, tout en ne comptant que pour 5% de son PIB. La production agricole est insuffisante pour assurer l'autosuffisance alimentaire dans le pays, entraînant des niveaux importants d'importations alimentaires, lesquelles sont estimées à plus de 650 millions d'USD et visent à combler le déficit de 60% concernant les produits alimentaires de base, notamment les céréales et les produits carnés. La prévalence de la malnutrition chronique est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines (29% et 14% respectivement).
3. Cette situation, qui résulte globalement d'un cadre organisationnel, politique, et institutionnel faiblement organisé pour stimuler le développement agricole, découle de plusieurs facteurs: i) propriété foncière non contrôlée et non sécurisée; ii) la taille réduite des exploitations; iii) les faibles rendements des produits de base; iv) des conditions d'investissement peu attrayantes et l'insuffisance des incitations fiscales; v) l'accès limité au financement, aux semences, aux intrants agricoles et aux services de vulgarisation; vi) les faibles capacités des institutions publiques, privées et communautaires œuvrant dans le secteur; vii) l'insuffisance des investissements dans les infrastructures de production, de transformation et de commercialisation; viii) le faible degré d'interconnectivité entre les différentes parties prenantes des filières; ix) la main-d'œuvre locale insuffisante; et x) des infrastructures et plateformes de formation obsolètes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Afin de réduire la dépendance du pays envers les recettes pétrolières et de diversifier l'économie, le Gouvernement du Gabon a lancé le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), qui définit les principaux domaines prioritaires du développement à l'horizon 2025. En application du PSGE, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme Graine (MAEPG) a élaboré la Stratégie de relance économique du secteur agricole pour la période 2016-2023, axée sur trois grandes priorités: i) garantir la sécurité alimentaire et réduire les importations alimentaires de 80%; ii) créer au moins 150 000 nouveaux emplois formels dans des coopératives; et iii) faire passer les exportations agricoles à 1 milliard d'USD par an.

5. Le pays est toujours aux prises avec la pauvreté rurale, les inégalités et d'autres défis tels que les capacités institutionnelles limitées et la faiblesse des cadres et mécanismes d'appui aux politiques et stratégies agricoles. Des politiques ont été menées par le passé mais, faute d'avoir été intégralement mises en œuvre, leur impact sur la pauvreté rurale, la productivité des cultures vivrières, la nutrition et la sécurité alimentaire a été limité.
6. La réalisation des ambitions agricoles nationales actuelles exige donc de relever ces défis, en commençant par la création de conditions favorables à la mobilisation et à la fixation des populations rurales en général et de la main-d'œuvre jeune en particulier. Ce défi s'ajoute à la nécessité de renforcer le capital productif, de réformer les systèmes d'appui institutionnel, de désenclaver les zones rurales, et de garantir une offre suffisante d'intrants et de technologies pour soutenir la production, la transformation et l'intégration dans le marché. En substance, un processus de prise de décisions stratégiques et politiques fondé sur des données factuelles est essentiel si l'on veut susciter l'engouement et l'engagement des agriculteurs, et l'intérêt du secteur privé et des acteurs du marché, afin de relancer de manière durable le développement agricole au Gabon.
7. Dans ce contexte, une approche contextualisée de l'engagement du FIDA au Gabon, axée d'une part sur un appui aux politiques agricoles et d'autre part sur des investissements structurants et productifs, est suggérée pour accompagner les efforts que déploie le gouvernement afin de relever les défis. L'assistance du FIDA en matière de dialogue sur les politiques, innovation, gestion des savoirs et partenariat, y compris la coopération Sud-Sud, permettra de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux local et national, de stimuler une gouvernance adéquate, et de promouvoir un environnement favorable à l'investissement national et privé.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le Projet de développement agricole et rural - deuxième phase (PDAR II) sera exécuté dans trois provinces sur les neuf que compte le pays: le Woleu-Ntem, où le PDAR a été mis en œuvre, la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo. À l'intérieur de ces provinces, le projet concentrera son action sur 16 bassins de production qui couvrent 43 cantons et 171 villages ou regroupements de villages.
9. Le PDAR II ambitionne d'atteindre plus de 16 000 bénéficiaires. Il ciblera les acteurs des différentes filières, y compris ceux qui interviennent en amont et en aval de la production, dans les services et métiers connexes et notamment la prestation de services agricoles, la distribution d'intrants, l'installation et la maintenance des équipements. Le groupe cible prioritaire comprend les ruraux pauvres, en particulier: i) les petits producteurs; ii) les jeunes ruraux; iii) les femmes; et iv) les peuples autochtones.
10. Les autres bénéficiaires seront les structures publiques concernées par la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles, les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage, les organisations de producteurs et le secteur privé. Leurs capacités seront renforcées pour garantir la fourniture de biens et services adaptés aux besoins du groupe cible prioritaire.

B. Objectifs de développement du projet

11. L'objectif du projet en matière de développement est d'améliorer de façon durable les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des petits producteurs - femmes, jeunes et peuples autochtones - dans trois provinces du Gabon. Il s'agira spécifiquement:
 - d'améliorer l'environnement des politiques agricoles aux fins d'une augmentation des investissements publics et privés, grâce à un système efficace et durable

permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies sous-sectorielles;

- de promouvoir des activités économiques et l'entrepreneuriat dans les filières agropastorales porteuses afin d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition.

C. Composantes/résultats

Composante 1: Appui aux politiques

12. Cette composante vise à améliorer le cadre institutionnel, politique et réglementaire du secteur agricole aux fins d'une augmentation des investissements publics et privés dans le secteur rural et d'une meilleure gouvernance sectorielle.

13. La composante sera mise en œuvre à travers trois sous-composantes:

Sous-composante 1.1: Dialogue sur les politiques agricoles

14. Cette sous-composante vise à faire participer aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques sectorielles, les différentes parties prenantes (secteur privé, organisations de producteurs, organisations non gouvernementales (ONG), représentants de la jeunesse et des femmes, etc.) en s'assurant que les ruraux pauvres et leurs organisations ont un cadre pour exprimer leurs préoccupations.

15. Pour ce faire, une plateforme nationale et trois plateformes provinciales seront mises en place pour servir de cadre au dialogue sur les politiques agricoles et sur les goulots d'étranglement compromettant le développement agricole, la compétitivité des filières et la performance des acteurs. Des groupes de travail seront constitués autour des thématiques prioritaires traitées. Des personnes et ressources spécialisées seront mises à contribution pour réaliser des études étayant les discussions et alimentant les débats en présentant des faits et des éléments concrets. Pour optimiser la participation des organisations de producteurs, leur organisation faitière, bénéficiera d'une restructuration et d'une action spécifique de renforcement des capacités.

Sous-composante 1.2: Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur des données factuelles

16. En fonction des goulots d'étranglement déterminés par les participants aux plateformes, le projet appuiera la production et l'utilisation de données factuelles propres à étayer l'élaboration ou la révision de politiques thématiques prioritaires et leur mise en œuvre, dans le but d'améliorer la gouvernance et de permettre une transformation effective du milieu rural.

17. Les activités concerneront: i) la conduite d'études prospectives et thématiques en prélude à l'élaboration/la révision et la validation de politiques prioritaires; ii) la préparation et la validation de trois plans provinciaux d'aménagement du territoire et d'affectation des terres; et iii) la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée en politiques agricoles pendant les trois premières années de mise en œuvre, par l'intermédiaire d'une institution spécialisée.

Sous-composante 1.3: Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques

18. Cette sous-composante vise à renforcer les capacités nationales au moyen de formations sur l'analyse des politiques, l'évaluation des différentes stratégies agricoles possibles, la production de données factuelles visant à orienter les politiques et la prise de décision. Pour soutenir cette mutation stratégique, institutionnelle et opérationnelle, le PDAR II appuiera les cinq actions suivantes :

- la conduite d'un diagnostic institutionnel et organisationnel souhaité par le MAEPG, aux fins de l'élaboration d'une proposition de réorganisation adaptée aux mandats des directions centrales, des services décentralisés et des agences;
- l'entrée en service de l'Agence de développement agricole (ADAG), institution récemment créée pour mettre en œuvre les politiques et stratégies agricoles;
- le renforcement des capacités opérationnelles de trois directions provinciales, de la direction régionale du Nord et de 18 secteurs agricoles pour une meilleure efficacité en matière de suivi et de supervision des interventions du PDAR II;
- l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation sectoriel préparé par le Gouvernement avec l'appui technique de la FAO (Food and Agriculture Organization), et la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des partenaires techniques et financiers du secteur rural;
- le renforcement de la fonction de pilotage, de suivi et de capitalisation de savoirs du PDAR II.

Composante 2: Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral

19. Cette composante vise à intensifier les systèmes de production et à améliorer la productivité et la compétitivité des produits en soutenant le développement d'initiatives économiques locales et l'entrepreneuriat dans les filières végétales et animales. Cet objectif sera réalisé dans le cadre de quatre sous-composantes:

Sous-composante 2.1 - Appui à la concertation entre acteurs locaux et à l'accès au marché
20. Il s'agira de mettre en place des plateformes multi-acteurs d'innovation dans les 16 bassins de production, pour une meilleure concertation entre acteurs et la création de dynamiques collectives au niveau local permettant d'accéder au marché. Chaque plateforme d'innovation réalisera un diagnostic sur la base duquel des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre.

Sous-composante 2.2 - Accès aux intrants, aux services agricoles et aux services d'élevage
21. La stratégie d'intervention reposera sur l'installation de prestataires de services privés locaux, en particulier des jeunes, grâce au financement d'actions transversales clés pour la promotion des filières ciblées. Ces actions concerneront la multiplication et la diffusion de matériel végétal, la fourniture de cheptel souche pour le petit élevage, l'installation de prestataires de services en machinisme agricole, et la mise en place de magasins d'intrants en partenariat avec les organisations de producteurs ou des prestataires privés.

Sous-composante 2.3 - Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral
22. Il s'agira de cofinancer les plans d'action, c'est-à-dire les investissements collectifs et individuels déterminés au niveau des bassins de production par les participants aux plateformes d'innovation pour améliorer la production, le stockage, la transformation, la commercialisation et les revenus des groupes cibles. À cet effet, un mécanisme de cofinancement des investissements du PDAR II sera établi au démarrage du projet suivant le modèle du manuel du PDAR. Il définira le cadre global de planification des activités, le code de cofinancement, le code de procédures et les outils de gestion.

Sous-composante 2.4 – Renforcement des capacités et diffusion des innovations.
23. La sous-composante portera sur le test et la diffusion des itinéraires techniques innovants, susceptibles de lever les contraintes auxquelles se heurtent les petits

producteurs ruraux et d'améliorer la productivité des systèmes de production. Elle permettra en outre de tester et diffuser les technologies de gestion des conflits homme-faune en général et homme-éléphant en particulier afin de permettre aux producteurs concernés de mieux valoriser leurs exploitations agricoles. Elle permettra enfin de promouvoir la coopération Sud-Sud pour trouver des solutions aux défis urgents du développement agricole au Gabon.

III. Exécution du projet

A. Approche

24. La plateforme nationale de dialogue sur les politiques et les plateformes d'innovation à l'échelle des bassins seront animées respectivement par une direction centrale ou générale pertinente du MAEPG et par les directions provinciales, et l'on veillera à la participation d'acteurs représentant les divers intérêts économiques et groupes cibles, qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour mobiliser les savoirs collectifs sur les territoires et classer par ordre de priorité les problèmes et idées de solution et les porter à l'attention du Gouvernement, afin de garantir une meilleure appropriation et efficacité des politiques/stratégies.
25. L'élaboration des politiques et stratégies sera pilotée par la direction centrale en charge de la planification et des politiques. Le recours à une assistance technique internationale permettra de mettre en œuvre des activités d'appui aux politiques agricoles, y compris le renforcement des capacités des acteurs.
26. La mise en place et l'animation des plateformes d'innovation sera une activité clé de la composante 2, à lancer dès le démarrage du projet, car leur mise en place et leur bon fonctionnement conditionneront la réussite des investissements productifs. Des activités soutenues émergeront des diagnostics établis et des concertations menées au sein des plateformes, et seront intégrées dans les plans d'action de celles-ci. Les plans d'action définiront les différents sous-projets, individuels ou collectifs liés aux filières, qui seront soumis à des fins de financement.
27. Le cofinancement des sous-projets sera obtenu via une demande assortie d'une étude de faisabilité ou plan d'affaire. Les plans d'affaire seront élaborés par le bénéficiaire avec l'appui du facilitateur du bassin, et d'experts ad hoc si besoin est. Une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place.

B. Cadre organisationnel

28. Le projet sera placé sous la tutelle du MAEPG, en tant qu'agence d'exécution. Un Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS) sera créé pour définir l'orientation stratégique. Au niveau décentralisé, la concertation se fera à travers un comité de coordination technique provincial qui validera la planification des activités au niveau provincial et supervisera la mise en œuvre afin d'assurer l'harmonisation et la cohérence avec les stratégies sectorielles et les interventions des autres partenaires. La coordination et la gestion du projet seront assurées par une unité nationale de coordination et de gestion du projet (UCP), basée à Libreville et autonome sur les plans administratif et financier. L'UCP comprendra une cellule de coordination nationale et trois antennes provinciales établies dans la Ngounié, l'Ogoué Ivindo et le Woleu Ntem.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

29. La planification passera par l'établissement de plans de travail et budgets annuels. La planification et budgétisation des activités de la composante 1 sera pilotée par l'UCP, en étroite concertation avec les directions centrales et générales concernées du MAEPG. La planification et budgétisation des activités de la composante 2 se fondera sur les diagnostics et la concertation établis au niveau des bassins de production, sur l'estimation de la demande potentielle en sous-projets l'année suivante et sur les recommandations des ateliers de suivi-évaluation participatifs

annuels tenus au niveau provincial, et elle donnera lieu à la préparation, par chaque antenne, d'un plan de travail annuel qui sera discuté lors des réunions des comités de coordination technique provinciaux (CCTP) puis transmis à l'UCP, pour arbitrage.

30. Le système de suivi-évaluation sera un outil de pilotage tant au niveau du projet qu'au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Il fournira des informations susceptibles de contribuer à l'obtention des résultats du projet et à l'amélioration du cadre réglementaire stratégique et politique. Un système d'information de gestion et un système de gestion et suivi des sous-projets seront mis en place pour alimenter une base de données spatiales concernant l'ensemble des interventions du projet.
31. La gestion des savoirs sera arrimée au suivi-évaluation du projet au moyen d'un système global de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, ainsi que de recueil d'informations sur les activités et méthodes mises en œuvre. Elle permettra de générer des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des affiches, des vidéos et des émissions destinées aux radios rurales, et d'organiser des échanges d'expériences et de savoir-faire.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

32. La gestion financière du PDAR II sera assurée par une Unité nationale de coordination du projet (UCP) autonome sur le plan de la gestion administrative et financière. L'UCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources financières du projet, en conformité avec l'accord de financement du projet. L'UCP établira des états financiers et comptables trimestriels - qu'elle transmettra au gouvernement et au FIDA - ainsi que des états financiers des opérations du projet, qui seront soumis à un audit externe annuel. La gestion administrative et financière du PDAR II ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront sur des dispositifs et procédures qui seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du projet.
33. Les passations de marchés seront conduites en conformité avec les directives du FIDA¹ en la matière et le Code gabonais des marchés publics. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir de meilleures offres. Au démarrage, le plan de passation des marchés relatif aux premiers 18 mois de mise en œuvre sera actualisé par l'UCP et soumis au FIDA pour non-objection.

E. Supervision

34. La supervision du PDAR II sera conjointement assurée par le FIDA et le Gouvernement, par l'intermédiaire des représentants du CNPS, à raison de deux missions de supervision par an.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

35. Le coût total du projet, y compris les imprévus, s'établit à 20,93 millions d'EUR (13,73 milliards de FCFA) sur une période de six ans. Les coûts de base s'élèvent à 19,6 millions d'EUR et les imprévus physiques et pour hausses des prix à 1,32 million d'EUR (868 millions de FCFA), soit 6% des coûts de base. Les taxes correspondent à 8% du coût total, ce qui représente un montant total de 1,72 million d'EUR (1,1 milliard de FCFA).

¹ Lesquelles affirment des principes d'économie, d'efficacité et d'équité sociale et prévoient différentes méthodes, allant de l'appel à concurrence internationale au gré à gré, suivant la nature et le montant du marché.

Tableau 1
Coût du projet par source de financement et par composante
(en milliers d'EUR)

Composantes	FIDA (SAFP) 2016-2018		Déficit financier		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui aux politiques										
1. Dialogue sur les politiques agricoles	554	90,1	-	-	61	9,9	-	-	615	2,9
2. Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur des données factuelles	196	14,9	-	-	1 124	85,1	-	-	1 320	6,3
3. Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques	1 289	40,7	726	22,9	1 150	36,3	-	-	3 164	15,1
Sous-total	2 039	40,0	726	14,2	2 334	45,8	-	-	5 100	24,4
2. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral										
1. Appui à la concertation entre acteurs locaux et à l'accès au marché	1 487	39,8	805	21,5	1 447	38,7	-	-	3 739	17,9
2. Accès aux intrants, aux services agricoles et aux services d'élevage	308	19,8	466	29,9	782	50,3	-	-	1 557	7,4
3. Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	370	13,1	1 775	63,0	350	12,4	322	11,4	2 817	13,5
4. Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations	354	11,0	734	22,8	2 137	66,3	-	-	3 225	15,4
Sous-total	2 520	22,2	3 780	33,3	4 716	41,6	322	2,8	11 338	54,2
C. Coordination et gestion du projet	872	19,4	407	9,1	3 210	71,5	-	-	4 488	21,4
Coûts totaux	5 431	26,0	4 913	23,5	10 260	49,0	322	1,5	20 926	100,0

B. Financement du projet

36. Le financement du PDAR II sera assuré par le FIDA, les bénéficiaires et le Gouvernement du Gabon. Les financements du projet sont repartis comme suit entre les différentes sources: i) un prêt du FIDA sur le SAFP 2016-2018 pour un montant de 5,43 millions d'EUR équivalant à 6,3 millions d'USD² (26% du coût total); ii) un déficit financier d'un montant de 4,91 millions d'EUR équivalant à 5,7 millions d'USD (23,5% du coût total); iii) une contribution du Gouvernement d'environ 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'EUR (49% du coût total), dont 1,72 million d'EUR correspond aux droits et taxes grevant les biens et services acquis par le projet et une contribution en numéraire de 8,54 millions d'EUR; et iv) une contribution des bénéficiaires au cofinancement des sous-projets estimée à 0,32 million d'EUR (1,5% du coût total)³. Le déficit de financement de 4,91 millions d'EUR pourra être financé au titre du prochain cycle du système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve de procédures internes et approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou d'un cofinancement mobilisé pendant l'exécution.

² Au taux de 1,16 USD par EUR.

³ La contrepartie des bénéficiaires représentera au minimum 10% du coût total des sous-projets, y compris la contrepartie en espèces ou en travail. Les ratios de contrepartie pour les biens publics et communs (après consultation avec les bénéficiaires) pourra éventuellement dépasser ce pourcentage.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégories de dépenses	FIDA (SAFP) 2016-2018		Déficit financier		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Coûts d'investissement										
A. Travaux	1 410	56,1	422	16,8	681	27,1	-	-	2 512	12,0
B. Equipements et matériels	136	23,6	-	-	438	76,4	-	-	574	2,7
C. Moyens de transport	25	4,9	-	-	483	95,1	-	-	508	2,4
D. Services de consultants										
Consultant national	616	21,7	823	29,0	1 400	49,3	-	-	2 839	13,6
Consultant international	1 589	42,5	762	20,4	1 391	37,2	-	-	3 741	17,9
Sous-total	2 205	33,5	1 585	24,1	2 790	42,4	-	-	6 580	31,4
E. Formation et ateliers	900	42,9	350	16,7	845	40,3	-	-	2 096	10,0
F. Subventions et dons	514	13,3	2 149	55,7	874	22,7	322	8,3	3 859	18,4
Total des coûts d'investissement	5 190	32,2	4 506	27,9	6 112	37,9	322	2,0	16 130	77,1
II. Coûts récurrents										
A. Salaires et indemnités	242	6,6	407	11,2	3 002	82,2	-	-	3 651	17,4
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	1 146	100,0	-	-	1 146	5,5
Total des coûts récurrents	242	5,0	407	8,5	4 148	86,5	-	-	4 797	22,9
Total des coûts du projet	5 431	26,0	4 913	23,5	10 260	49,0	322	1,5	20 926	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

37. Les bénéfices quantifiables du PDAR II découlent des investissements réalisés. Le taux de rentabilité interne économique est estimé à 13,22%, une valeur bien supérieure au coût d'opportunité du capital (7%); la valeur actuelle nette économique serait de 6,92 milliards de FCFA (12,23 millions d'USD).

D. Durabilité

38. Trois impacts majeurs environnementaux et sociaux potentiellement négatifs liés à la mise en œuvre du projet ont été déterminés: i) les conflits homme-faune; ii) l'accélération de la déforestation résultant d'un soutien à des pratiques agricoles non durables; et iii) la marginalisation des peuples autochtones. Pour chacun des risques énoncés, des mesures alternatives et/ou de sauvegarde ont été proposées afin de minimiser l'impact négatif du projet sur l'environnement et la société et d'en optimiser les bénéfices pour les populations.

E. Identification et atténuation des risques

39. Plusieurs risques ont été identifiés en termes de: i) mobilisation insuffisante et/ou tardive des fonds de contrepartie; ii) faibles capacités nationales en matière de coordination et d'exécution; et iii) faibles capacités nationales en matière de gestion financière et passation des marchés. Pour chacun de ces risques, des mesures d'atténuation ont été proposées, notamment la mobilisation d'une assistance technique internationale.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

40. Le PDAR II est aligné sur les politiques et grandes orientations du FIDA, notamment sur: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ii) la note de stratégie de pays

2017-2018⁴; iii) la stratégie du FIDA concernant les changements climatiques; iv) la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; v) la politique de finance rurale du FIDA; vi) la stratégie de ciblage du FIDA en ce qui concerne le ciblage des populations vulnérables et l'intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles; et vii) le respect de l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale des jeunes.

41. Une note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) a été préparée. En matière environnementale, sociale et climatique, le PDAR II ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs. Par conséquent, il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B.

B. Alignement et harmonisation

42. Les axes d'intervention du projet s'inscrivent dans les priorités définies dans le PSGE et plus particulièrement dans les orientations stratégiques du Plan "Gabon vert". Ils s'inscrivent également dans la Stratégie de relance économique du secteur agricole pour la période 2016-2023 et sont cohérents avec la note de stratégie de pays du FIDA qui définit le cadre de la coopération au titre du cycle de financement 2016-2018.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

43. Sur la base de la définition du FIDA qui considère l'innovation comme un processus permettant de créer de la valeur ajoutée ou de résoudre un problème de façon originale à travers des solutions nouvelles, le PDAR II a retenu au titre des innovations les actions suivantes: i) l'atténuation du conflit homme-éléphant; ii) l'inclusion des peuples autochtones; iii) la coopération Sud-Sud; et iv) les tests d'innovations en milieu paysan. La phase 1 du projet est apparue comme un modèle de développement socio-économique durable en milieu rural au Gabon. La transposition à plus grande échelle des résultats antérieurs du FIDA dans le cadre de l'investissement public s'inspirera de ce modèle, et sera réalisée au moyen de trois principaux outils: le financement du projet, les consultations sur les stratégies et politiques et la gestion des savoirs.

D. Participation à l'élaboration des politiques

44. Une composante entière a trait à l'élaboration des politiques. L'objectif est d'améliorer l'environnement des politiques agricoles pour favoriser l'augmentation des investissements publics et privés grâce à la mise en place d'un système efficace et durable permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies sous-sectorielles.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

45. Un accord de financement entre la République gabonaise et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
46. La République gabonaise est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

⁴ Version préliminaire présentée en mai 2017. Compte tenu de l'avantage comparatif du FIDA et des enseignements tirés de l'expérience, la stratégie consiste à mettre à échelle les acquis du PDAR pour intensifier l'investissement sectoriel tout en permettant la pleine participation des petits producteurs ruraux à la relance du secteur agricole et à la diversification de l'économie, suivant une approche entrepreneuriale. Globalement, la stratégie vise l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, notamment les femmes et les jeunes. Cet objectif global est décliné en trois objectifs stratégiques, à savoir: i) accroître de façon durable la productivité agricole des petits producteurs; ii) renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés; et iii) renforcer les capacités des acteurs.

VII. Recommandation

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République gabonaise un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à cinq millions quatre cent trente et un mille euros (5 431 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié

Projet de développement agricole et rural – 2^{ème} phase (PDAR II)
(Négociations conclues le 16 février 2018)

Numéro du prêt: _____

Nom du projet: Projet de développement agricole et rural – 2^{ème} phase (PDAR II) ("le projet")

La République Gabonaise ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le projet est conçu sur une durée de six ans;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer à la première tranche du financement du projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de cinq millions quatre cent trente et un mille euros (5 431 000 EUR).

2. Le prêt est consenti à des conditions ordinaires, et est assorti d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt; et est assorti d'un délai de remboursement de quinze (15) à dix-huit (18) ans, y compris un différé d'amortissement de trois (3) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies conformément à la section 4.02 b) des Conditions générales.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts de la commission de service sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) est ouvert par le projet sur autorisation du Ministère du Budget dans une banque commerciale à Libreville pour recevoir les fonds du prêt, géré selon le mécanisme du compte d'avance temporaire, et mouvementé sur le principe de la double signature par le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF) du projet.
7. Un compte de projet est ouvert par le projet sur autorisation du Ministère du budget à la Caisse des dépôts et des consignations pour recevoir les fonds de contrepartie. L'Emprunteur réapprovisionne ce compte au début de chaque exercice, en fonction des montants de fonds de contrepartie prévus au Plan de travail et budget annuel (PTBA). Le compte du projet est mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF du projet.
8. Un sous-compte d'opérations est ouvert par le projet sur autorisation du Ministère du budget au niveau de chaque antenne provinciale dans une banque commerciale. Ces comptes sont mouvementés selon le principe de la double signature par le responsable de l'antenne et l'Assistant Comptable. Ces comptes sont alimentés selon le principe du compte d'avance temporaire, sur la base de plans de trésorerie trimestriels. Ils sont réapprovisionnés lorsqu'au moins 75% de l'avance aura été utilisée et correctement justifiée.
9. L'Emprunteur met à la disposition de l'agent principal du projet au cours de la période d'exécution du projet, une contribution du Gouvernement de 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'EUR pour:
 - a) exonérer les droits, impôts, et taxes grevant les biens et services acquis par le projet pour un montant de 1,72 millions d'EUR;
 - b) contribuer en numéraire aux coûts d'investissement et de fonctionnement du projet pour un montant de 8,54 millions d'EUR.

Section C

1. L'agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du Programme Graine (MAEPG).
2. La date d'achèvement du projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits supplémentaires:

- a) Le personnel comprenant le Coordonnateur, le Responsable en charge du suivi-évaluation, le Responsable de la passation des marchés et le Comptable est recruté;
- b) L'Emprunteur effectue, après l'entrée en vigueur de l'accord, un premier dépôt de 1 milliard (1 000 000 000) de FCFA sur le compte de projet au titre des fonds de contrepartie pour la première année d'exécution;
- c) L'Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP) basée à Libreville, ainsi que les trois antennes provinciales sont créées par arrêté du MAEPG. L'UCP jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière qui assume les fonctions de gestion fiduciaire du projet;
- d) Le FIDA approuve le manuel des procédures administratives et financières du projet; et
- e) Le logiciel comptable est acquis et paramétré afin de produire des rapports financiers acceptables.

2. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'Economie, de la Prospective,
et de la Programmation du Développement Durable
BP 747 Immeuble ARAMBO
Libreville, Gabon
Téléphone: (00241) 01 79 55 27
Courriel: cabinetddgabon@gmail.com

Copie à:

Direction Générale de la Dette
BP 912
Libreville, Gabon
Téléphone: (00241)05 04 73.22/ (00241) 04 06 44 93
Courriel: mecitdgd@gmail.com

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE GABONAISE

Représentant autorisé
(nom et titre)

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. Population cible. Le PDAR II ambitionne d'atteindre plus de 16 000 bénéficiaires. Il ciblera les acteurs des différentes filières, y compris ceux qui interviennent en amont et en aval de la production dans les services et métiers connexes, dont les prestations de services agricoles, la distribution d'intrants, l'installation et la maintenance des équipements. Le groupe cible prioritaire comprend les ruraux pauvres, en particulier: i) les petits producteurs; ii) les jeunes ruraux; iii) les femmes; et iv) les peuples autochtones.

Les autres bénéficiaires comprendront les structures publiques concernées par la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles, les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage, les organisations de producteurs, et le secteur privé. Les capacités de ces derniers seront renforcées pour garantir la fourniture de biens et services adaptés aux besoins du groupe cible prioritaire.

2. Zones d'intervention. Le PDAR II interviendra dans trois provinces sur les neuf que compte le pays: le Woleu-Ntem, où est intervenu le PDAR, la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo. À l'intérieur de ces provinces, le projet concentrera son action sur seize (16) bassins de production identifiés et couvrant quarante-trois (43) cantons et cent soixante-onze (171) villages ou regroupement de villages.

3. Objectifs. L'objectif de développement du projet est d'améliorer de façon durable les revenus, la sécurité alimentaire, et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de trois provinces du Gabon. Il s'agira spécifiquement:

- d'améliorer l'environnement des politiques agricoles en vue d'une augmentation des investissements publics et privés grâce à un système efficace et durable permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies sous-sectorielles; et
- de promouvoir des activités économiques et l'entrepreneuriat dans les filières agropastorales porteuses afin d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition.

4. Composantes. Le projet comprend les composantes suivantes:

4.1 Composante 1. Appui aux politiques. Cette composante vise à améliorer le cadre institutionnel, politique et réglementaire du secteur agricole en vue d'une augmentation des investissements publics et privés dans le secteur rural et d'une meilleure gouvernance sectorielle.

La composante sera mise en œuvre à travers trois sous-composantes:

4.1.1 Sous-composante 1.1. Dialogue sur les politiques agricoles. Cette sous-composante vise à faire participer aux processus d'élaboration, de mise en œuvre, et de suivi des politiques sectorielles, les différentes parties prenantes (secteur privé, organisations de producteurs (OP), organisations non-gouvernementales (ONG), représentants de la jeunesse et des femmes, etc.) en s'assurant que les ruraux pauvres et leurs organisations ont un cadre pour exprimer leurs préoccupations.

Pour ce faire, une plateforme nationale et trois (3) plateformes provinciales seront mises en place pour servir de cadre de dialogue sur les politiques agricoles, les goulots d'étranglement au développement agricole, à la compétitivité des filières, et la performance des acteurs. Des groupes de travail seront constitués autour des thématiques prioritaires traitées. Des personnes ressources spécialisées seront mises à contribution pour réaliser des études étayant les discussions et alimentant les débats avec des faits et des éléments concrets. Pour optimiser la participation des OP, une restructuration et un renforcement spécifique des capacités seront effectués à l'intention de leur faitière.

- 4.1.2 Sous-composante 1.2: Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence. Sur la base des goulots d'étranglements identifiés au niveau des plateformes, le projet appuiera la production et l'utilisation de données factuelles pour l'élaboration ou révision et la mise en œuvre de politiques thématiques prioritaires dans le but d'améliorer la gouvernance et permettre une transformation effective du milieu rural.

Les actions concerneront: i) la conduite d'études prospectives et thématiques en prélude à l'élaboration/révision et validation de politiques prioritaires; ii) la préparation et validation de trois schémas provinciaux d'aménagement du territoire et d'affectation des terres; iii) la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée en politiques agricoles sur les trois premières années de mise en œuvre grâce à une institution spécialisée.

- 4.1.3 Sous-composante 1.3. Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et suivi des politiques. Cette sous-composante vise à renforcer les capacités nationales à travers des formations sur l'analyse des politiques, l'évaluation des stratégies agricoles alternatives, la production d'évidence visant à orienter les politiques et la prise de décision.

Pour soutenir cette mutation stratégique, institutionnelle et opérationnelle, le PDAR II appuiera les cinq actions suivantes:

- la conduite d'un diagnostic institutionnel et organisationnel souhaité par le MAEPG, en vue de proposer une réorganisation adaptée aux mandats des directions centrales, des services délocalisés et des agences;
- l'opérationnalisation de l'Agence de développement agricole (ADAG), institution récemment créée pour exécuter les politiques et stratégies agricoles;
- le relèvement des capacités opérationnelles de trois directions provinciales, de la direction régionale du Nord et de 18 secteurs agricoles pour une efficacité dans le suivi et la supervision des interventions du PDAR II;
- l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation sectoriel préparé par le Gouvernement avec l'appui technique de la FAO, et la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des Partenaires techniques et financier du secteur rural; et
- le renforcement de la fonction de pilotage, de suivi et de capitalisation du PDAR II.

- 4.2 Composante 2. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral. Cette composante vise à intensifier les systèmes de production, améliorer la productivité et la compétitivité des produits en soutenant le développement d'initiatives économiques locales et l'entrepreneuriat dans les filières végétales et animales. Cet objectif sera réalisé au moyen de la mise en œuvre de quatre sous-composantes:

- 4.2.1 Sous-composante 2.1. Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et accès au marché. Il s'agira de mettre en place des plateformes multi-acteurs d'innovation dans les 16 bassins de production, pour une meilleure concertation entre acteurs et des dynamiques collectives au niveau local visant à accéder au marché. Chaque plateforme d'innovation réalisera un diagnostic sur la base duquel seront préparés et mis en œuvre des plans d'action.
- 4.2.2 Sous-composante 2.2. Accès aux intrants et services agricole et d'élevage. La stratégie d'intervention reposera sur l'installation de prestataires de services privés locaux, en particulier de jeunes, par le biais du financement d'actions transversales clés pour la promotion des filières ciblées. Ces actions concerneront la multiplication et la diffusion du matériel végétal, la fourniture de cheptel souche pour le petit élevage, l'installation de prestataires de services en mécanisation agricole, la mise en place de magasins d'intrants en partenariat avec les OP ou les prestataires privés.
- 4.2.3 Sous-composante 2.3. Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral. Il s'agira de cofinancer les plans d'action, c'est-à-dire les investissements collectifs et individuels identifiés au niveau des bassins de production par les plateformes d'innovation pour améliorer la production, le stockage, la transformation, la commercialisation et les revenus des groupes cibles. Pour ce faire, un mécanisme de cofinancement des investissements par le PDAR II sera préparé au démarrage du projet suivant le modèle du manuel du PDAR. Il définira le cadre global de planification des activités, le code de cofinancement, le code de procédures et les outils de gestion.
- 4.2.4 Sous-composante 2.4. Renforcement des capacités et diffusion d'innovations. Il consistera à tester et diffuser des itinéraires techniques innovants, susceptibles de lever les contraintes auxquelles se heurtent les petits producteurs ruraux, et d'améliorer la productivité des systèmes de production. Il permettra en outre de tester et diffuser les technologies de gestion des conflits homme-faune en général et homme-éléphant en particulier afin de permettre aux producteurs affectés de mieux valoriser leurs exploitations agricoles. Il permettra enfin de promouvoir la coopération Sud-Sud pour trouver des solutions aux défis urgents du développement agricole au Gabon.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

5. Agent principal. Le projet sera placé sous la tutelle du MAEPG, en tant qu'agence d'exécution.

6. Comité national de pilotage et de suivi (CNPS). Un Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS) sera créé par arrêté du Ministre de l'agriculture durant les activités de démarrage du projet. Le président du CNPS sera désigné par le Ministre de l'agriculture. Le CNPS associera: i) les ministères déjà présent dans le CNPS/PDAR (budget; économie; eaux et forêts et environnement; travaux publics et aménagement du territoire; famille, protection sociale et solidarité nationale; recherche scientifique); ii) d'autres ministères clés par rapport aux thématiques traitées par le projet (travail et emploi; petites et moyennes entreprises; insertion des jeunes); iii) le représentant de chaque plateforme provinciale multi-acteurs mise en place; iv) un représentant du secteur privé (chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture); et v) deux représentants des institutions de financement (association professionnelle des banques et association des institutions de microfinance du Gabon).

Le CNPS se réunira en séance ordinaire deux fois par an (en juillet pour la validation du PTBA et en novembre pour sa révision) dans les provinces d'intervention du projet (sessions tournantes); chaque session sera combinée à une mission courte (une semaine) de supervision nationale par les membres du CNPS. Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte que: i) les missions de supervision du CNPS coïncident avec les missions de supervision et de suivi du FIDA; et que ii) les acteurs clés du CNPS (notamment les représentants des ministères en charge de l'économie, du budget, de l'agriculture et des PME) participent aux missions de supervision et de suivi du FIDA. Le secrétariat du CNPS sera assuré par le Coordonnateur national.

6. **Comités de coordination technique provinciaux (CCTP).** Au niveau déconcentré, cette concertation se fera par l'intermédiaire d'un Comité de coordination technique provincial (un par province d'intervention) créé par décision du Ministre de l'agriculture ou du Gouverneur. Ces organes valideront la planification des activités du PDAR II au niveau provincial, et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement, l'harmonisation, et la cohérence avec les stratégies sectorielles et les interventions des autres partenaires. Chaque CCTP se réunira trois fois par an; il sera présidé par le Chef de Province agricole. Le secrétariat du CCTP sera assuré par le Chef d'antenne provincial du PDAR II.

7. **Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP).** La coordination et gestion du projet seront assurées par une Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP), située à Libreville et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP comprendra une coordination nationale et trois (3) antennes provinciales dans la Ngounié, l'Ogoué Ivindo et le Woleu Ntem. Dans le Woleu Ntem, le siège actuel du PDAR sera transformé en antenne provinciale.

7.1. Coordination nationale (CN). La CN comprendra un nombre limité de cadres de haut niveau, motivés, soumis à une évaluation de performance annuelle: i) un/e coordonnateur/trice national/e; ii) un/e responsable de la planification, du suivi et évaluation, de la gestion des savoirs et de la communication (RPSE); iii) un/e Responsable administratif et financier (RAF); iv) un/e responsable de la passation des marchés (RPM); v) un/e responsable de la composante 2 basé dans une des antennes; vi) un/e comptable; vii) un/e assistant/e administratif et financier; viii) un/e assistant/e de direction; et ix) deux chauffeurs. Elle sera renforcée par une assistance technique internationale (ATI), notamment un Conseiller technique principal (CTP) et un expert en gestion financière.

7.2 Antennes provinciales. Chaque antenne comprendra: i) un/e Chef/fe d'antenne/superviseur technique; ii) un/e assistant/e comptable; iii) un chauffeur; et iv) des facilitateurs des plateformes d'innovation/technicien d'appui-conseil à raison de 1 facilitateur pour chacun des 16 bassins ciblés.

8. **Recrutement du personnel cadre.** Le personnel du projet et l'ATI sera recruté de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon les procédures agréées avec le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

B. **Mise en œuvre**

9. **Mise en œuvre des composantes**

9.1 Composante 1. La plateforme nationale de dialogue sur les politiques et les plateformes d'innovations à l'échelle des bassins seront animés respectivement par une direction centrale ou générale pertinente du MAEPG et par les directions provinciales, en s'assurant de la participation d'acteurs représentant divers intérêts économiques et groupes cibles qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour activer l'intelligence

collective sur les territoires, prioriser les problèmes et idées de solution, les porter à l'attention du gouvernement et assurer une meilleure appropriation et efficacité des politiques et stratégies.

L'élaboration des politiques et stratégies sera pilotée par la direction centrale en charge de la planification et des politiques. Une assistance technique internationale sera mobilisée pour la mise en œuvre des activités d'appui aux politiques agricoles, y compris le renforcement des capacités des acteurs.

9.2 Composante 2. La mise en place et l'animation des plateformes multi-acteurs innovation (PI) sera une activité clé de la composante 2, à commencer dès le démarrage du projet car leur mise en place et leur opérationnalité conditionnera la réussite des investissements productifs. Les activités soutenues émergeront des diagnostics et concertations au sein des PI et seront intégrées dans les plans d'action des PI. Les plans d'action identifieront les différents sous-projets individuels ou collectifs dans les filières qui seront soumis au financement.

Le cofinancement des sous-projets procèdera par une demande assortie d'une étude de faisabilité ou plan d'affaires. Les plans d'affaires seront élaborés par le bénéficiaire avec l'appui du facilitateur du bassin, et d'experts ad hoc si besoin est. Une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place.

Il sera fait appel à des prestataires de services (centres CGIAR, FAO, consultants individuels, bureaux d'études) pour les activités suivantes: a) conception et suivi de la construction des infrastructures de commercialisation et transformation; b) formation des formateurs et des facilitateurs des CEP (par la FAO); c) formation et suivi des facilitateurs des PI bassins (par un des centres CGIAR ayant travaillé sur cette approche); d) mise en œuvre du SIM (par des jeunes entrepreneurs désireux de créer une start-up spécialisée). Pour la gestion des conflits agriculteurs-éléphants, le projet fera un appel à proposition de projet à l'endroit des ONG internationales qui traitent de la thématique (WWF, IUCN, WCS, GWP, ect.) afin de sous-traiter la conduite de cette activité à un opérateur qualifié et expérimenté. Il en sera de même pour l'inclusion des peuples autochtones dont les activités seront sous-traitées par une ONG locale.

10. Missions conjointes d'examen. Outre les missions de supervision menées par le FIDA, une mission d'examen à mi-parcours conjointe avec l'Emprunteur sera organisée au terme de la troisième année d'exécution du projet. Les termes de référence de la mission d'examen à mi-parcours seront définis conjointement.

11. Manuel des procédures administratives et financières du projet.

11.1 Préparation. Une ébauche de manuel du projet sera préparée par la Coordonation, et détaillera notamment: i) les termes de référence et responsabilités du personnel du projet, consultants et tout autre prestataires de service; ii) les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les divers ministères et autres partenaires participant à la mise en œuvre du projet; iii) les critères pour l'évaluation de la performance du personnel-cadre du projet; iv) les critères de sélection des partenaires et prestataires; v) les critères de sélection des bénéficiaires des projets éligibles au financement; vi) un modèle de convention d'octroi de financement, ainsi que des modèles de fiches; et vii) les modalités et procédures opérationnelles, administratives et financières du projet.

11.2 Approbation et adoption. L'ébauche du manuel du projet sera soumis par l'Agent principal du programme à travers la CNGP, au FIDA pour non-objection et le manuel du projet tel qu'approuvé sera par la suite adopté par le CNGP.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt, le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	1 270 000	100% HT
II. Équipement et matériel	150 000	100% HT
III. Consultations	2 795 000	100% HT
IV. Subventions et dons	460 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	220 000	100%
Non alloué	536 000	
TOTAL	5 431 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses d'Équipement et matériel relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules; et
 - ii) Les dépenses de Consultations de la catégorie III incluent les consultants locaux et internationaux ainsi que les dépenses liées aux formations et aux ateliers.

Cadre logique

Résultats	Indicateurs ⁵				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
Objectif de développement: Améliorer de façon durable les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de trois provinces du Gabon.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des décisions sur les politiques agricoles prises dans le cadre du projet Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique Nombre de ménages ruraux recevant les services du projet 	0 0 0	40 6 000 3 000	75 16 000 7 300	Système de suivi-évaluation sectoriel et enquêtes qualitatives	Mi-parcours et fin de projet	UCP / DCPESP	Instabilité des responsables des directions centrales (DC), générales (DG), provinciales (DP); difficulté à jouer la carte de la participation; instabilité des prix; difficultés d'appliquer les lois et les règles
Composante 1 : Appui aux politiques agricoles								
Effet 1 : Les politiques agricoles sont appropriées, socialement acceptées, et efficaces pour engager les ruraux et les jeunes dans l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des bénéficiaires déclarant un meilleur accès aux ressources, aux services et aux technologies du fait d'une amélioration de l'environnement des politiques 	0	40%	75%	Système de suivi-évaluation PDAR II et enquêtes de terrain	Mi-parcours et fin de projet	UCP	Réformes mal acceptées / formulées / intégrées; mauvais canaux de diffusion de l'information et de plaidoyer
Sous-composante 1.1. Dialogue sur les politiques agricoles Produit 1.1 : La participation des parties prenantes aux processus d'élaboration/révision des politiques et stratégies agricoles est renforcée et le dialogue sur les politiques est inclusif	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plateformes multi-acteurs de dialogue sur les politiques appuyées Nombre de groupes thématiques fonctionnels 	0 0	4 3	4 3	Système de suivi-évaluation PDAR II	Chaque année	DCPESP	Conflits d'intérêts sur les espaces et les approches et résistances au changement
Sous-composante 1.2: Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur les données factuelles Produit 1.2 : Des politiques prioritaires en faveur des pauvres fondées sur les données factuelles sont formulées / révisées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, lois, stratégies, décisions, et textes réglementaires préparés 	0	3	6	Journal et communications officiels	Mi-parcours et fin de projet	DCPESP	Les réformes sont peu inclusives et prennent peu en compte la dimension humaine

⁵A désagréger par genre et classe d'âge (*).

Résultats	Indicateurs ⁵				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
Sous-composante 1.3. Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et suivi des politiques Produit 1.3 : Les capacités nationales de planification, exécution et suivi-évaluation des politiques agricoles sont renforcées.	▪ Nombre de personnes formées (désagrégé par genre, par direction, par thématique) (*)	0	50	100	Système de suivi-évaluation du projet	Mi-parcours et fin de projet	DCPESP	Plan de renforcement de capacités non axé sur un diagnostic des compétences
	▪ Un système de suivi-évaluation participatif et opérationnel générant le savoir et les données factuelles afin de renseigner les politiques	0	1	1	Système de suivi-évaluation du projet	Mi-parcours	DCPESP	Retard dans la restructuration du MAEPG
Composante 2 : Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat rural								
Effet 2: Une agriculture familiale résiliente, compétitive et orientée vers le marché favorise l'insertion socio-économique des ménages et des jeunes.	▪ Pourcentage de ménages bénéficiaires qui ont déclaré une augmentation de la production et de la vente de produits agricoles (*) ▪ Nombre de jeunes entrepreneurs promus dans les filières, y compris les services (*)	0	50%	75%	Enquête terrain	Mi-parcours et fin de projet	UCP	Pas de choc climatique ou de crise sanitaire majeure Contexte politique favorable
		0	120	250	Rapports d'activité			
Sous-composante 2.1. Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et accès au marché Produit 2.1. Les dynamiques collectives sont renforcées au niveau local pour un meilleur accès au marché.	▪ Nombre de plateformes de bassins (Plateformes d'innovation) opérationnelles ▪ Nombre d'organisations de producteurs soutenues (*) ▪ Nombre d'arrangements contractuels pour l'accès au marché et aux services conclus ▪ Nombre d'infrastructures de commercialisation, stockage et transformation construites ou réhabilitées	0	16	16	Rapports d'activité	Annuelle	UCP	Les politiques nationales favorisent la production locale. Les opérateurs privés sont prêts à investir dans les filières locales.
		0	32	64				
		0	16	32				
		0	16	32				
Sous-composante 2.2. Accès aux intrants et services agricole et d'élevage Produit 2.2. L'accès des producteurs aux intrants, services et technologies agricoles et d'élevage est amélioré.	▪ Pourcentage de producteurs ruraux ayant accès aux intrants agricoles et aux paquets technologiques (*)	0	50%	75%	Enquête de terrain	Mi-parcours et fin de projet	UCP	Intérêt des services techniques à participer au projet

Résultats	Indicateurs ⁵				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
<p>Sous-composante 2.3. Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral.</p> <p>Produit 2.3. L'accès des producteurs et entrepreneurs au financement des investissements dans les différentes filières est facilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires utilisant des services financiers 	0	2 000	7 000				
<p>Sous-composante 2.4. Renforcement des capacités, et diffusion d'innovations</p> <p>Produit 2.4. Des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune sont diffusées et adoptées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de producteurs ruraux formés à la gestion durable des ressources naturelles et des risques climatiques (*) Nombre de groupes ayant testé et adopté des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune (*) 	0 0	1 200 16	2 500 32	Rapports d'activité et de supervision			L'approche CEP se montre valide dans le contexte gabonais.